

# Formation préparatoire au diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

IRTS NOUVELLE-AQUITAINE  
Christine DUTRIEUX  
05.56.84.20.87  
m.godet-  
albouze@irtsnouvelleaquitaine.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Épreuves orales

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation. Le candidat doit s'être inscrit aux épreuves de sélection dans les délais prévus et avoir été déclaré admis pour pouvoir s'inscrire à la formation. Il faut aussi disposer d'un dispositif de financement du coût de la formation.

### Prérequis pédagogiques :

Aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

## Objectif de la formation

Cette formation développe les compétences professionnelles nécessaires pour réaliser une intervention d'aide de proximité au quotidien visant à compenser les conséquences d'une situation de handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Le professionnel formé prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne aidée d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de la vie courante que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Ses interventions contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

## Contenu et modalités d'organisation

Les enseignements visent à étayer le développement de compétences à se situer dans un contexte professionnel spécifique, à développer des supports de médiation adaptés et à adopter une posture professionnelle qui dépend aussi du cadre dans lequel elle s'inscrit, des acteurs qui y évoluent et des enjeux des relations entre ces derniers. La formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social comprend un total de 1407 heures de formation dont 546 heures de formation théorique, 21 heures consacrées à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et de 840 heures de formation pratique. La formation théorique et pratique se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social. La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante : DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignements. DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignements. DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignements DF5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignements. + 21 heures consacrées à la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 Durée totale de la formation : 567h de formation théorique et 840h de formation pratique au minimum soit un total de 1407 heures. Calendrier 2021-2022 : du 9 novembre 2021 au 16 décembre 2022 pour la formation théorique. La dernière épreuve organisée par la D.R.E.E.T.S. (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) est prévue fin mars 2023 et la publication des résultats devrait avoir lieu mi-mai 2023. (Périodes de fin de contrats respectives pour les contrats de professionnalisation et les contrats

...  
Commentaires sur la durée hedmomadaire Les personnes titulaires de certains diplômes peuvent bénéficier de dispenses de temps de formation dans certains domaines de compétences. Pour tout renseignement sur ces parcours particuliers et leurs modalités, contacter Anne Lesage 05.56.84.20.24 a.lesage@irtsnouvelleaquitaine.fr  
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Individualisé

## Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

## Et après ?

Suite de parcours

Les diplômés peuvent accéder à la préparation du diplôme d'état d'aide soignant et aux formations de niveau 4 et 3 du secteur social.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00172798	du 12/10/2020 au 20/12/2021	Talence (33)	IRTS NOUVELLE-AQUITAINE		  	
00223838	du 09/11/2021 au 16/12/2022	Talence (33)	IRTS NOUVELLE-AQUITAINE		  	
00269455	du 07/11/2022 au 15/12/2023	Talence (33)	IRTS NOUVELLE-AQUITAINE		  	
00342641	du 16/10/2023 au 17/12/2024	Talence (33)	IRTS NOUVELLE-AQUITAINE		 	

00426016

du 14/10/2024 au  
12/12/2025

Talence (33)

IRTS NOUVELLE-  
AQUITAINE

Non  
éligible



00567720

du 27/10/2025 au  
11/12/2026

Talence (33)

IRTS NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

